### AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D97DTUH-DE Reçu le 30/09/2025 Publié le 30/09/2025

## Département de Lot-et-Garonne

#### Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

### **FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

## Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 25 septembre 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

## Membres titulaires présents :

Mesdames. Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

## Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames, Messieurs: ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

## Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

## Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques

Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre

Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier

Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis

Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane

Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-Francois

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice: 50

Secrétaire de Séance : Présents (titulaires et suppléants) : 31

**GARGOWITSCH** Sophie

Pouvoir(s): 13 Votants: 44

## N°2025D97DTUH: PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-**GEORGES - AVIS DE FUMEL VALLÉE DU LOT :**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, indique qu'un permis de construire a été déposés par la société SEM AVERGIES pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Georges (47370), 934 Chemin de Carbonnac.

### AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D97DTUH-DE Reçu le 30/09/2025 Publié le 30/09/2025

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet susvisé.

Il précise que conformément aux articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'Environnement, ce dossier nécessite l'avis de de la collectivité ou du groupement intéressé par le projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'Environnement ;

Vu le mail en date du 15 septembre 2025 du centre instructeur de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne demandant l'avis de la Communauté de Communes ;

Vu le permis PC 047 328 25 C0005 pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Georges (47370), 934 Chemin de Carbonnac;

Considérant que la Communauté de Communes doit émettre un avis sur le projet susvisé ;

# Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) - Donne un avis

au projet susvisé ;

- 2°) Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à cette procédure ;
- 3°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président,



## Sophie GARGOWITSCH

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2025

Reçu en Préfecture le : 30 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2025

-----